

Visite ministérielle

Qualité du milieu de vie en CHSLD

Plan d'amélioration Web

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT DE GRACEFIELD		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	32
Établissement	CISSS DE L'OUTAOUAIS	Adresse	1, RUE DU FOYER
Région	Outaouais	Ville	Gracefield

Informations sur la visite

Date de la visite	12 juillet 2023	Reddition de comptes 1	12 avril 2024
Date de transmission		Reddition de comptes 2	12 janvier 2025

Droits des résidents et des personnes proches aidantes



Les droits des résidents sont fondamentaux et tant l'installation que le comité de résidents ou le comité des usagers ont la responsabilité d'en assurer la promotion.

Dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches doit être réalisée.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
1. S'assurer de mettre en place un comité de résidents.	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de comité de résidents 	Non réalisé
Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
2. S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.	<ul style="list-style-type: none"> Les résidents ne sont pas consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie. 	Réalisé

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que les moyens visant à contrer la maltraitance.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
3. S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents et s'assurer de faire connaître l'obligation de signaler lors d'une situation potentielle de maltraitance.	<ul style="list-style-type: none"> Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes annuellement concernant les troubles neurocognitifs majeurs. Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents, leurs proches ainsi qu'aux différents acteurs du milieu. Le personnel ne connaît pas l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance. 	Réalisé

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
4. S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner et s'assurer que chaque résident ait un PAB accompagnateur dédié qui actualise ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> • Le formulaire Histoire de vie n'est pas mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie. • La pratique du PAB accompagnateur n'est pas actualisée. 	Réalisé

Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandations	Élément(s) non conforme(s)	État d'avancement
5. S'assurer qu'un comité milieu de vie soutienne activement l'amélioration continue des soins et services offerts aux résidents.	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité milieu de vie est inactif. 	Réalisé
6. S'assurer d'aménager et de personnaliser l'environnement physique afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et ses proches ainsi que d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir comme à la maison.	<ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui. • Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel particulièrement, il s'agit de la présence d'affichage professionnel et de literie institutionnelle dans les aires de vie des résidents. 	En cours
7. S'assurer d'offrir quotidiennement aux résidents des activités stimulantes, significatives et adaptées.	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités individuelles et de groupe proposées ne sont pas suffisamment variées. • Les activités individuelles et de groupe ne sont pas offertes sur une base quotidienne. 	Réalisé
8. S'assurer que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.	<ul style="list-style-type: none"> • Différents partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière. 	Réalisé